



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

LE BUREAU DE LA GESTION DU
RISQUE

LES RISQUES POTENTIELS À
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
avril 2006

POUR LES ENTREPRENEURS
ET
LE PERSONNEL NON PRÉPOSÉ
AUX LABORATOIRES

INTRODUCTION

Ce dépliant vise à renseigner les entrepreneurs et le personnel non préposé aux laboratoires sur les dangers possibles de ces endroits. **Quoique bien réels, ces risques sont généralement minimes pour les personnes qui ne travaillent pas directement avec les matières décrites ici.**

L'Université a le devoir de prévenir toute personne qui pénètre dans un laboratoire des risques associés à cet endroit, par une signalisation appropriée et des fiches d'information.

Ce dépliant décrit brièvement les dangers potentiels, les symboles qui les représentent (icônes réglementaires du SIMDUT et signalisation de danger sur les portes des laboratoires) et quelques précautions à prendre pour minimiser les risques d'accident.

Finalement, il contient une liste de ressources pouvant répondre à vos questions et à vos inquiétudes.

LASERS

NON APPLICABLE	
SIMDUT	SYMBOLE de DANGER

Un laser est un dispositif qui émet un mince faisceau de rayonnement électromagnétique (lumière) visible ou invisible. (LASER : acronyme de *Light Amplification by Stimulated Emission of Radiation*) Le laser doit être en marche pour qu'il y ait danger.

- ▶ Peut endommager les yeux
- ▶ Peut brûler la peau

RISQUES BIOLOGIQUES

SIMDUT	SYMBOLE de DANGER

Les matières sources de risques biologiques sont infectées d'organismes ou de toxines qui présentent des risques biologiques, car elles peuvent causer une maladie chez les animaux ou les êtres humains (ex. : bactéries, virus, moisissures, parasites).

- ▶ Peut causer des maladies ou de l'infection
- ▶ Les symptômes peuvent être immédiats ou à retardement

MATIÈRES RADIOACTIVES

NON APPLICABLE	
SIMDUT	SYMBOLE de DANGER

La radioactivité est l'énergie libérée par un atome instable. Cette énergie varie en force et peut causer très peu d'effet ou poser un grand danger. Elle peut survenir naturellement ou être produite de façon artificielle.

- ▶ Peut causer le cancer
- ▶ Peut causer des anomalies génétiques
- ▶ Peut affecter des organes en particulier

RAYONS - X

NON APPLICABLE	
SIMDUT	SYMBOLE de DANGER

Comme la radioactivité, les rayons X sont de l'énergie libérée par un atome instable avec une force et des effets variables. Ils se manifestent naturellement, mais la plupart sont produits par un appareil conçu à cette fin. Cet appareil doit être en marche pour qu'il y ait des rayons X.

- ▶ Peut causer des dommages cellulaires
- ▶ Peut affecter les embryons
- ▶ Peut affecter les organes producteurs du sang

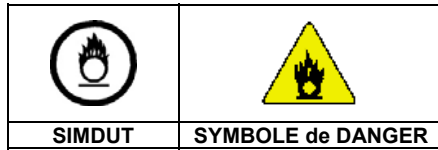
SUBSTANCES TOXIQUES

SIMDUT	SIMDUT	SYMBOLE de DANGER

Les substances toxiques peuvent menacer la vie ou causer des blessures ou des maladies graves. Les effets peuvent se manifester immédiatement ou plus tard.

- ▶ Peuvent entraîner la mort ou des blessures temporaires ou permanentes si ingérées, inhalées ou absorbées par la peau
- ▶ Peuvent causer des malformations congénitales, la stérilité ou le cancer
- ▶ Peuvent causer des allergies ou des sensibilités
- ▶ Peuvent affecter le système nerveux central, le foie et les reins

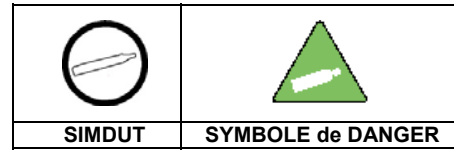
SUBSTANCES COMBURANTES



Les substances comburantes sont des produits chimiques qui peuvent enflammer d'autres en dégageant de l'oxygène.

- ▶ Peuvent causer des brûlures à la peau et aux yeux
- ▶ Augmentent les risques d'incendie et d'explosion
- ▶ Peuvent entraîner l'explosion ou la réaction violente de combustibles

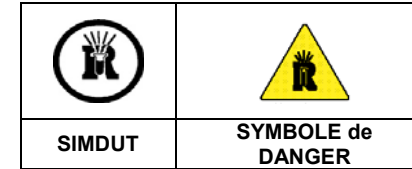
GAZ COMPRIMÉ



On appelle gaz comprimé toute substance qui est gardée dans un contenant à une pression plus grande que celle de l'atmosphère.

- ▶ Peut exploser sous pression ou si le contenant est chauffé ou échappé
- ▶ Peut être inflammable, toxique ou corrosif
- ▶ Peut causer des engelures
- ▶ Peut causer une irritation de la peau

RÉACTIVITÉ DANGEREUSE



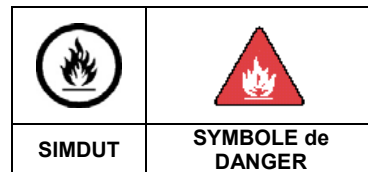
Les matières dangereusement réactives peuvent réagir avec l'eau et dégager un gaz toxique ou devenir autoréactives sous l'effet d'un choc, d'une forte pression ou d'une haute température.

- ▶ Peut causer des brûlures et des lésions
- ▶ Peut être toxique

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

- ▶ Éviter tout contact direct.
- ▶ Réduire au minimum la durée d'exposition.
- ▶ Porter l'équipement de protection approprié pour le corps et les yeux.
- ▶ S'assurer que tous les vaccins sont à jour
- ▶ Se laver les mains fréquemment, avant de manger ou de boire et en quittant les lieux de travail.
- ▶ Éviter de porter les mains à la bouche, au nez, aux yeux et aux plaies.
- ▶ Ne pas travailler avec des blessures ou des plaies ouvertes (s'assurer qu'elles sont bien couvertes d'un bandage)

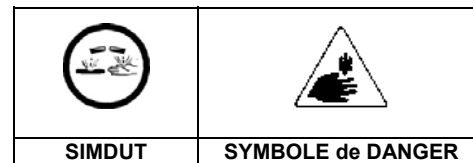
SUBSTANCES INFLAMMABLES ET COMBUSTIBLES



Les substances inflammables peuvent s'enflammer facilement à la température de la pièce. Les substances combustibles doivent être chauffées pour qu'elles s'enflamment.

- ▶ Peuvent causer des brûlures
- ▶ Peuvent causer une irritation respiratoire

SUBSTANCES CORROSIVES



Les substances corrosives peuvent attaquer et détruire au simple contact : les tissus humains, les vêtements et d'autres matériaux - même les métaux.

- ▶ Peuvent causer une irritation des yeux et de la peau dès le contact
- ▶ Peuvent causer de graves brûlures ou dommages aux tissus
- ▶ Peuvent causer des dommages aux poumons en cas d'inhalation
- ▶ Peuvent causer des dommages aux yeux

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE



- ▶ Portez les gants appropriés, des chaussures fermées et des lunettes de sécurité.
- ▶ Évitez de porter des vêtements amples qui pourraient accrocher quelque chose et ainsi causer un déversement ou bien endommager l'équipement.

MÉTHODES

- ▶ Des méthodes précises peuvent s'appliquer aux matières dangereuses. Vérifiez auprès de votre superviseur ou du personnel de l'Université pour savoir lesquelles et veillez à leur application.
- ▶ Ne déplacez, manipulez ou jetez aucune substance dont l'étiquette porte un des symboles illustré dans ce dépliant, sans en avoir reçu l'autorisation au préalable.
- ▶ Signalez immédiatement toute inquiétude au Service de la protection (562-5411) afin qu'on fasse le suivi approprié.
- ▶ En cas de doute, vérifiez auprès de votre superviseur ou du Service de la protection avant de prendre quelque mesure que ce soit.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Pour obtenir de plus amples renseignements ou des éclaircissements, communiquez avec :

- ▶ votre superviseur
- ▶ le Service des immeubles 562-5712
- ▶ le BGRESST / ORMEHS 562-5892
- ▶ le Service de la protection 562-5411